

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 17/07/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY*

Présents : 10

**Présents :** Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Alexandre BORRELLY

**Secrétaire de séance:** Romain NOEL

### Objet: Renouvellement de la convention avec Piégut pour le remboursement de l'ATSEM de l'école de Venterol. - DE\_2020\_042

Le maire rappelle au conseil municipal que les communes de Venterol et Piégut sont liées depuis plusieurs années pour le remboursement par la commune de Piégut de :

- la moitié des salaire + charges de l'ATSEM qui intervient à l'école de Venterol (6 heures par jour, 4 jours par semaine d'école).

Suite aux élections municipales il propose de signer de nouvelles conventions pour l'année scolaire 2020/2021 qui seront renouvelées par tacite reconduction les années scolaires à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler les conventions permettant le remboursement des salaires + charges du remplaçant de l'ATSEM qui intervient à l'école de Venterol pour l'année scolaire 2020/2021.
- DECIDE que ces conventions seront renouvelées par tacite reconduction les années scolaires à venir sauf si changement.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/08/2020
004-210402343-20200727-DE_2020_042-DE

